



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 24 de l'ordre du jour

### Activités opérationnelles de développement

#### Rapport de la Deuxième Commission\*

*Rapporteur* : M. Raymond **Landveld** (Suriname)

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session la question intitulée :

« Activités opérationnelles de développement :

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. À ses 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> séances, le 12 octobre 2011, la Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question, lequel est consigné dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/66/SR.9 et 10). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu de sa 2<sup>e</sup> à sa 6<sup>e</sup> séance, du 3 au 5 octobre (voir A/C.2/66/SR.2 à 6). Il est rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

---

\* Le rapport de la Deuxième Commission sur cette question est publié en trois parties, sous la cote A/66/445, Add.1 et Add.2.



**Point 24**

**Activités opérationnelles de développement**

Lettre datée du 27 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-cinquième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine (A/66/388)

**Point 24 a)**

**Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général intitulé « Analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2009 » (A/66/79-E/2011/107)

**Point 24 b)**

**Coopération Sud-Sud pour le développement**

Rapport du Secrétaire général intitulé « État de la coopération Sud-Sud » (A/66/229)

4. À la 9<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, des déclarations liminaires ont été prononcées par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations [au titre du point 24 a)] et le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement [au titre du point 24 b)] (voir A/C.2/66/SR.9).